

FICHE FORMATION



REFORME DES ESAT, MIEUX CONNAÎTRE MES DROITS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les personnes accompagnées en ESAT bénéficient de nouveaux droits. On parle de transformation des ESAT car l'accompagnement des personnes évolue. Désormais, les travailleurs en ESAT peuvent notamment travailler en ESAT et dans une entreprise. Ils peuvent être accompagné après la sortie de l'ESAT.

Cette formation adressée aux personnes concernées a pour principaux objectifs de :

- Renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en ESAT
- Mieux connaître ses droits en tant que travailleurs en ESAT
- Comprendre les changements qu'amène la réforme des ESAT



PUBLIC

Toutes personnes accompagnées par un ESAT ou un dispositif d'emploi adapté aux personnes en situation de handicap.



PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation.



MODALITES PEDAGOGIQUES

Les formateurs adapteront les outils à la compréhension des personnes. La formation se basera surtout sur l'expérience et les questions des participants. Elle visera à mettre les participants à l'aise et à favoriser la dynamique de groupe : bouger, s'exprimer.

Les outils suivants seront utilisés :

- ✓ Un retour d'expériences d'un pair-aidant
- ✓ Des exercices pour travailler la confiance en soi au sein du groupe
- ✓ Une charte synthétique d'animation et de participation à la formation
- ✓ Des discussions avec les autres personnes du groupe
- ✓ Des mises en situation pour faciliter la prise de parole, mieux parler de ses besoins
- ✓ Des apports théoriques avec des supports vidéos, jeux, etc.



PROGRAMME

- ✓ Comprendre le cadre réglementaire concernant le travail en ESAT
- ✓ Comprendre les changements apportés par la réforme et savoir quels sont leurs droits
- ✓ Echanger sur les modalités possibles d'organisation du travail : temps partiel, travailler dans une entreprise mais aussi en ESAT
- ✓ Savoir exprimer ses attentes en termes de sortie de l'ESAT
- ✓ Mieux connaître ses droits : convention d'appui, droit au retour



MODALITES D'EVALUATION

- Evaluation des acquis :

Un questionnaire simple et adapté sera mis en place en début de formation pour évaluer le niveau de connaissances et les besoins des participants. Il sera de nouveau proposé en fin de formation pour vérifier le niveau d'acquisition avec le pourcentage de bonnes réponses.

- Evaluation de la satisfaction :

Un questionnaire de satisfaction simplifié sera proposé en fin de formation et en présence du formateur pour recueillir les avis des participants.

Une attestation de présence sera délivrée par le CREAI OI.



ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

Nous contacter si besoin d'adaptations spécifiques (pédagogie, matériel, moyens techniques et/ou humains, ...)



INDICATEURS DE RESULTATS

- Personnes formées : Nouvelle formation 2024
- Taux de satisfaction : Nouvelle formation 2024



DUREE

1 jour



DATES ET HORAIRES

A fixer avec le commanditaire



LIEU

A fixer avec le commanditaire



EFFECTIF

10 personnes maximum



COÛT

1200€ / jour - Net de TVA

Les conditions et modalités d'accès
seront établies dans la convention
conjointement avec le commanditaire

COORDINATION PEDAGOGIQUE ET INTERVENTION

Amélie MAYOT

Directrice CREAI-OI

Ou

Joël AMANO

Conseiller technique CREAI-OI



SECRETARIAT

02 62 92 99 44

secretariat@creai-oi.fr

contact@creai-oi.fr